



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-HQU-109

Déposé le : 4.02.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Pourquoi tous les apprenti-e-s de l'EPSIC ne peuvent-ils pas avoir accès au wifi, des moyens ou des solutions ont-ils été prévus afin d'y remédier ?

Texte déposé

Les apprenti-e-s travaillent sur différents dossiers lors des cours et tous ne peuvent pas travailler en ligne ou faire des recherches demandées par les enseignants car l'accès au wifi de l'EPSIC n'est pas adapté à la demande.

Il a été demandé aux élèves de se munir d'un ordinateur afin de pouvoir travailler sur leur dossier directement et de pouvoir faire des recherches en lignes sous la direction de l'enseignant. Mais est-ce normal de faire cette demande si l'offre de connexion ne peut y répondre ? Des élèves et parents d'élèves sont étonnés de cette problématique.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Cretegnay Laurence

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :